

Annecy, jeudi 28 juillet 2022

### Circulation/Stationnement

## Une nouvelle organisation de la circulation et du stationnement pour les soirées de match du FC Annecy

**L'accession du Club de Football d'Annecy (FC Annecy) à la deuxième division professionnelle du Championnat de France implique des mesures nouvelles pour permettre la bonne tenue du championnat, à compter du 30 juillet prochain et tout au long de l'année.**

En concertation avec les différents acteurs, un dispositif de restriction de circulation et de stationnement a été arrêté, à l'occasion de chaque match, pour les supporters souhaitant se rendre au Parc des Sports d'Annecy :

- Le stationnement et la circulation seront interdits de 15h00 à **minuit**, dans les deux sens, rue Baron Pierre de Coubertin - entre la rue du Maréchal Leclerc et l'avenue du Parc des sports - (*horaire susceptible d'être ajusté*).
- Le périmètre de fermeture de rues, aux abords du stade, pourra être élargi selon l'importance des matchs et la fréquentation attendue.
- Le parking Pierre de Coubertin sera réservé à l'usage exclusif du FC **Annecy** et de ses partenaires.
- Les accès pour les services de secours sont maintenus.

### Un badge pour les riverains

Dans le cadre de ce dispositif, l'accès riverains sera possible uniquement sur présentation du badge « Accès Riverains ».

Ce badge, transmis par courrier, offre un droit d'accès spécifique et strictement personnel aux riverains concernés par les restrictions de circulation. Il est destiné à l'usage exclusif des habitants situés au sein des zones de sécurité et ne peut être ni cédé ni vendu à un tiers.

Les jours de match, ce badge devra être présenté aux agents de sécurité au point de contrôle. La circulation se fera en sens unique - entrée par la rue Maréchal Leclerc et sortie obligatoire par la rue Baron Pierre de Coubertin.

Pour toute information complémentaire : 04 50 33 88 88.